

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 juin 2021

---

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN  
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 338

présenté par  
M. Daniel

à l'amendement n° 297 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 3**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.